Lille Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Publié le : 06/07/2010
Transmis en préfecture le : 06/07/2010

EXTRAIT

Du Registre aux délibérations
Du Bureau de la Communauté

Réunion du BUREAU du 25/06/2010

Nombre de membres en exercice : 56
Date de la convocation à la réunion : 18 juin 2010

Présidente : Mme Martine AUBRY

Présents : (40) M. AISSI, Mme AUBRY, M. BAERT, M. BERNARD, M. BEZIRARD, M. BOCQUET, M. CACHEUX, M. CASTELAIN, M. CAUDRON, M. DEBREU, M. DECOCQ, M. DELANNOY, M. DELEBARRE, Mme DEMESSINE, M. DEROO, M. DERUYTER, M. ELEGEEST, M. FREMAUX, M. GADAUT, M. GERARD, M. GRIMONPREZ, M. HENNO, M. IFRI, M. JANSSENS, M. LEDOUX, M. LEGRAND, M. MUTEZ, M. OLSZEWSKI, M. PACAUX, M. QUIQUET, M. RABARY, M. RENARD, M. SCHARLY, M. SEGARD, M. VANBELLE, M. VANDIERENDONCK, M. VERCAMER, M. VIGNOBLE, M. WATTEBLED, Mme WILLOQUEAUX,

Excusés : (16) M. CAMBIEN, M. CODRON, Mme CULLEN, M. DAUBRESSE, M. DE SAINTIGNON, M. DELABY, M. DURAND Eric, M. DURAND Yves, M. HAESEBROECK, M. LEBAS, M. LEPRETRE, M. LOOSVELT, M. PARGNEAUX, M. PASTOUR, M. RONDELAERE, M. TIR.

Délibération prise en application de l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à la délibération n° 08 C 0133 du Conseil de Communauté du 25 avril 2008 modifiée par les délibérations n°09 C 0009 du 13 février 2009 et 10 C 0021 du 5 février 2010.

AMENAGEMENT ET HABITAT - ESPACE NATUREL ET URBAIN - RENOUVELLEMENT URBAIN

COMINES - Aménagement des abords de la salle Aragon - Marché M09 VEP 122 - Avenant n°1

Publié le : 06/07/2010 et Transmis en préfecture le : 06/07/2010 Séance du **25/06/2010**

AMENAGEMENT ET HABITAT - ESPACE NATUREL ET URBAIN - RENOUVELLEMENT URBAIN

COMINES - Aménagement des abords de la salle Aragon - Marché M09 VEP 122 - Avenant n°1

Rapport de Mme la Présidente au Bureau de la Communauté : **ADOPTE A L' UNANIMITE**
Ont signé tous les membres présents

Dans le cadre du projet d'aménagement des abords de la salle Aragon à COMINES, un marché de travaux, autorisé par délibération n° 08 B 006 du 1er février 2008, a été signé avec l'entreprise Colas Nord Picardie pour un montant de 724.499,05 euros HT.

Ce projet prévoyait :
- La création d'un parvis paysager en matériaux modulaires,
- La création d'un parc de stationnement,
- La restructuration des voies et du parc de stationnement à l'arrière de la salle Aragon.

Au cours des travaux, il s'est avéré nécessaire de réaliser des prestations complémentaires :
- Terrassement et structure sur le parking arrière de la salle et des voies le desservant,
- Adaptations de la structure réservoir assurant le tamponnement des eaux pluviales,
- Remplacement des terres végétales issues du chantier,
- Reprise des raccordements des bouches d'égout en mauvais état.

D'autre part, une erreur de saisie lors de la rédaction du détail quantitatif a sous estimé les quantités du poste assainissement.

Le surcoût engendré par ces travaux s'élève à 104.681,74 euros HT, soit une augmentation de 14,45 % du montant initial du marché, le portant ainsi à : 829.180,79 euros HT.

Ces travaux imprévus nécessitent une prolongation du délai d'exécution d'un mois.

Conformément à l'article 8 de la loi 95.127 du 8 février 1995, le projet d'avenant a été soumis à la Commission d'appel d'offres du 2 juin et a reçu un avis favorable.

En conséquence, il vous est proposé, la Commission Urbanisme - Aménagement - Ville Renouvelée consultée :

1) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n° 1 pour un montant de 104.681,74 euros HT, ce qui porte le montant du marché à : 829.180,79 euros HT et de prolonger le délai d'exécution d'un mois ;

2) de décider l'imputation de la dépense sur les crédits qui seront ouverts à nos documents budgétaires dans la limite des dotations votées par le Conseil de Communauté au Budget Général sur l'opération ARU 0600552 sous opération ARU0600674 Nature 2315 fonction 824

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1er Vice-Président délégué

Henri SEGARD